

Portant nomination du Directeur du Contrôle
Financier

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL D'ETAT -

VU la Constitution du 31 Décembre 1969;
VU la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires;
VU la loi 38/59 portant fixation des attributions du Contrôleur
Financier;
VU le décret N° 60/61 déterminant l'organisation du Ministère des
Finances;
VU le décret N° 60/89 du 3 mars 1960 fixant les attributions des
Directions et Services du Ministère des Finances, ensemble les textes modi-
ficatifs subséquents;
VU le décret N° 66/116 du 24 Mars 1966 portant organisation du
Contrôle Financier;
VU le décret 69/376 du 13 Novembre 1969 nommant Monsieur SAMBA
Nicaise Contrôleur Financier;
VU l'arrêté 4408/PR-CAB du 25 octobre 1969 portant nomination
de Monsieur MBOUNGOU Paul Arsène Directeur Adjoint au Cabinet du Président
de la République, Chef de l'Etat;
VU le décret N° 64-4 du 7 janvier 1964 fixant les indemnités de
représentation accordées aux titulaires des postes de direction et de com-
mandement, ensemble les décrets additifs subséquents, notamment le décret
N° 64-346 du 20 Octobre 1964;
VU le décret N° 64-96 du 10 Mars 1964 fixant les indemnités de
sujétion;
SUR décision du Bureau Politique
Le Conseil des Ministres entendu

DECRETE :

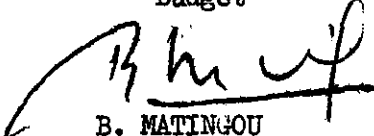
ARTICLE 1er.- Monsieur Paul Arsène MBOUNGOU, Inspecteur du Trésor, précé-
demment Directeur Adjoint au Cabinet du Président de la République, Chef de
l'Etat est nommé Contrôleur Financier en remplacement de Monsieur SAMBA
Nicaise -

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la Répu-
blique Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

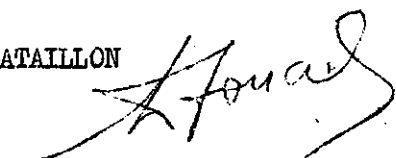
Fait à Brazzaville le 3 JUIN 1970

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
d'Etat -

Le Ministre des Finances et du
Budget


B. MATINGOU

LE CHEF DE BATAILLON


Marien N'GOUABI

LE VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT, chargé
de l'intérim du Ministre des Affaires
Sociales, de la Santé et du Travail,
Socialistes, de la Santé et du Travail,
Travail